

Conseil communal Aigle



Aigle, le 5 octobre 2017

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du :

Préavis Municipal N° 2017-11

du lundi 14 août 2017

relatif à

La décoration et l'éclairage de Noël

Commission composée de :

			Séances
Mesdames:	Véronique	Durussel	(1)
	Catherine	Krümel	(1)
	Romaine	Merminod	(1)
Messieurs :	Michel	Bayunga	(1)
	Lionel	Bileci	(1)
	Stéphane	Tille	(1)
	Marc-Olivier	Drapel (1 ^{er} membre)	(1)

Délégué de la Municipalité :

M. Grégory Devaud, Municipal	(1)
------------------------------	-----

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie à une reprise, le jeudi 7 septembre, à l'Hôtel-de-Ville en présence de Monsieur le Municipal Grégory Devaud, que nous remercions pour les informations et précisions qu'il nous a apportées.

Nous ne répéterons pas les informations contenues dans le préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques compléments ou précisions que nous jugeons utiles pour une prise de position du Conseil communal.

Constatation de la Commission

Depuis quelques années, un montant d'environ quarante à cinquante mille francs a figuré au budget annuel pour l'entretien et le remplacement des éclairages de Noël.

Afin de réduire quelque peu ce poste, la Municipalité a la volonté de renouveler les luminaires et d'en acquérir de nouveaux afin de décorer d'autres rues et quartier de notre Commune. Les emplacements retenus pour le projet résultent d'un choix de la Municipalité.

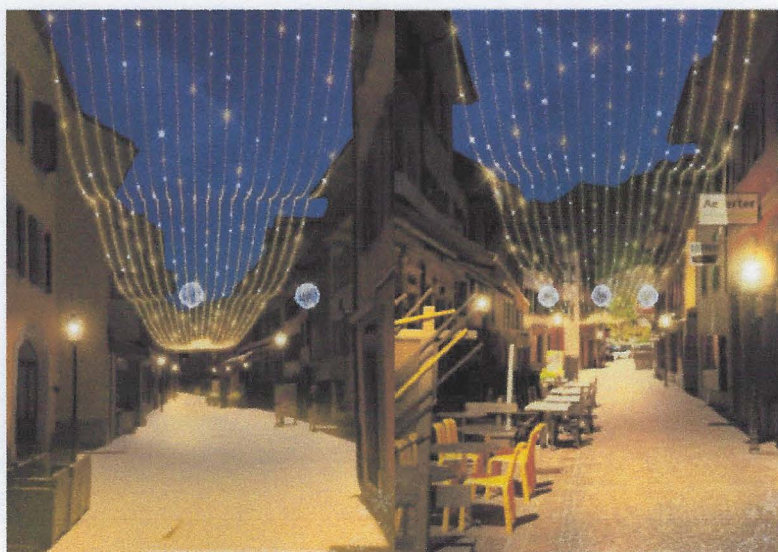
Un achat conséquent a été préféré à une dépense échelonnée sur plusieurs années pour une meilleure uniformité des décorations.

Le dossier complet du concept proposé (photos-montages et plans) par le fournisseur choisi par la Municipalité, *Romande Energie SA Luminis*, a été présenté à l'ensemble de la Commission. On relèvera que ce sont tous des éléments en LED, avec une faible consommation d'électricité ; le fonctionnement complet des décors, d'environ 3400 kw/h, correspond à 0,45 fois la puissance annuelle d'une maison de 5 pièces.

La Commission a pu apprécier l'unité de style des décorations choisies, principalement de couleurs chaudes. Pour ce qui est des différents emplacements de luminaires en bordure de route, ils devront être validés par les services de la Direction Générale de la mobilité et des routes (DGMR) à Lausanne.

Le nouveau matériel devrait être utilisé pour une période d'au minimum 10 ans. La question de la location du matériel s'est posée, cependant écartée au vu de son coût. On notera encore que la garantie du matériel est de 24 mois.

A la lecture du préavis municipal, il est indiqué que le projet présenté permet de mettre en valeur les entrées de ville. Lors de la présentation détaillée, nous nous rendons à l'évidence qu'il est plutôt question de mettre en valeur les entrées du centre-ville, ainsi que dans les quartiers Lieugex-Planchette. A noter encore que les décorations récentes de la Place de la Gare ne seront pas remplacées.



Photos-montages de la Rue du Bourg

Prises de positions de la Commission

La Commission souhaite qu'une partie du matériel actuel, acquise en 2009 et 2010, soit disposée sur la route d'Ollon, et dans la mesure du possible sur la partie nord de la route d'Evian.

De plus, la Commission s'est tout de même inquiétée de la pollution lumineuse nocturne, notamment dans les rues du Bourg et Farel. Le délégué municipal lui a assuré que les luminaires ne gêneront pas les habitants des rues en question.

Au vu de la dépense pour cette nouvelle acquisition de luminaires, la Commission souhaite que lors de la proposition de budget 2018, le compte 432.3143.20 « Eclairage de Noël » soit diminué de manière conséquente.

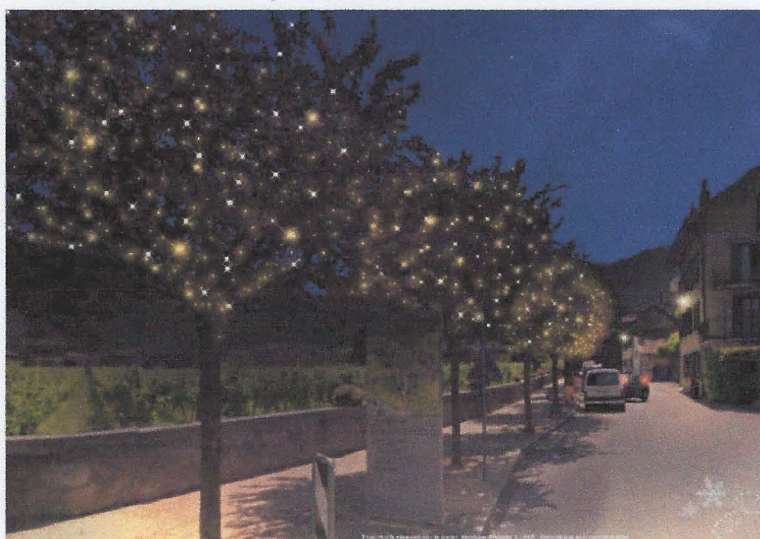


Photo-montage Avenue du Cloître

Prise de position de la CoFin

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et n'a pas de remarques à formuler. Elle accepte les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Conclusions

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2017-11 du lundi 14 août 2017
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 237'600.00 TTC pour la décoration et l'éclairage de Noël
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 237'600.00 TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : amortissement de l'investissement selon nos disponibilités, mais au maximum sur 5 ans.
4. d'adopter le projet tel que présenté

Pour la Commission,

Le rapporteur :

M-O Drapel

